

Projet de décret relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Favorable

par : TRITTER etritter1@hotmail.com
22/06/2019 08:01

Merci enfin un article ne concernant pas un recul écologique !
Avis favorable

Directive à modifier

par : Frédéric Boirin frboirin@gmail.com
24/06/2019 15:44

Bonjour,

Une substance dite dangereuse doit le rester donc pas d'exemption d'interdiction au pièces détachées comme évoqué.

De manière plus générale l'avantage environnemental doit être le critère essentiel à prendre en compte, donc pas d'exemption de certaines substances dans les EEE neufs.

Des mentions liées au pays d'origine de fabrication de l'EEE (coût de transport, mode éthique de fabrication) sont à ajouter afin de prendre la dimension totale que revêt l'importation d'EEE de pays non UE.

Il est clair que des moyens sont à apporter pour réguler les EEE en interdisant l'importation d'un nombre croissant de substances dont l'exposition est un risque pour l'utilisateur mais aussi dont le recyclage intégral ne puisse s'opérer.

EEE (conception/contenants/fin de vie)

par : Claudine Marticorena c.marticorena@communaute-paysbasque.fr
09/07/2019 11:25

à mon sens les EEE devraient en effet contenir moins de substances dangereuses, et moins de métaux précieux (aucune substance dangereuse ni métaux précieux dans l'idéal, inciter la R et D)

leur conception devrait intégrer la recyclabilité / démontabilité

et nous devrions lutter davantage contre l'obsolescence programmée et la surconsommation